



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/1/Add.1  
16 mars 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-troisième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2011

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/1 et, si nécessaire, tel qu'amendé verbalement durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Ce document fournit des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et les préparatifs pour la 63<sup>e</sup> réunion ainsi que sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/2).

#### **4. Etat des contributions et décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 1 mars 2011 selon les registres du PNUÉ. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 139 090 813 \$US. Cette somme représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 62<sup>e</sup> réunion inclusivement.

Questions à traiter :

- Mise en place d'une provision pour un compte des créances douteuses.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/3;
- b) Exhorter les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possible;
- c) Prendre note de la proposition du PNUÉ de prévoir des créances douteuses dans les comptes du Fonds multilatéral en accord avec la recommandation du Conseil des auditeurs de l'ONU.

#### **5. Etat des ressources et planification**

##### **a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/4 présente un sommaire des redressements financiers indiqués par les agences bilatérales et les agences d'exécution, tels qu'approuvés par le Secrétariat du Fonds. Ce document comprend des statistiques sur les projets pour lesquels les agences détiennent des soldes au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet et il indique le montant des ressources disponibles pour la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Soldes non-engagés pour des projets achevés depuis plus de deux ans.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/4;
- b) Prendre note du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 63<sup>e</sup> réunion provenant des projets qui est de 147 387 \$US et inclut le remboursement de 67 890 \$US par le PNUD, 39 140 \$US par le PNUÉ et 40 357 \$US par l'ONUDI;

- c) Prendre note du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 63<sup>e</sup> réunion provenant des projets qui est de 15 670 \$US et inclut le remboursement de 8 707 \$US par le PNUD, 3 591 \$US par le PNUE et 3 372 \$US par l'ONUDI;
  - d) Prendre note avec inquiétude du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui est de 3 301 193 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans. Ceci inclut le remboursement de 886 174 \$US par le PNUD, 1 124 885 \$US par le PNUE, 634 543 \$US par l'ONUDI et 656 321 \$US par la Banque mondiale;
  - e) Prendre note du montant des soldes détenus par les agences bilatérales qui totalise 96 319 \$US, excluant les coûts d'appui du programme, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, attribués à la France et au Japon;
  - f) Prendre note du montant net des fonds et des coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 63<sup>e</sup> réunion qui totalise 1 008 739 \$US. Ceci inclut un remboursement de 52 712 \$US par la Finlande, un remboursement de 558 527 \$US par le Canada et un remboursement de 397 500 \$US par la France et demander au Trésorier de faire le suivi auprès de ces pays pour le transfert en espèces des montants indiqués;
  - g) Approuver le transfert du projet de halons en République islamique d'Iran (IRA\HAL\28\TAS\49) de la France à l'ONUDI, avec le consentement du gouvernement iranien, au montant de 397 500 \$US en coûts de projet et 29 813 \$US en coûts d'appui et imputer la somme de 397 500 \$US au financement bilatéral de la France;
  - h) Approuver le transfert du projet de plan national d'élimination du bromure de méthyle au Mexique (deuxième tranche) (MEX/FUM/60/INV/149) du Canada à l'ONUDI avec le consentement du gouvernement mexicain, au montant de 500 000 \$US en coûts de projet plus 37 500 \$US en coûts d'appui et imputer la somme de 500 000 \$US au financement bilatéral du Canada, plus les coûts d'appui de 58 527 \$US;
  - i) Demander au PNUD de faire le suivi sur les soldes engagés et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la clôture financière des projets à la 64<sup>e</sup> réunion;
  - j) Prendre note des explications du PNUE au sujet du solde engagé pour un projet de renforcement des institutions approuvé en 2002 et demander au PNUE de justifier les soldes engagés pour des projets achevés depuis plus de deux ans à la 64<sup>e</sup> réunion;
  - k) Demander à l'ONUDI de retourner les soldes non-engagés provenant de projets achevés depuis plus de deux ans à la 64<sup>e</sup> réunion et d'accélérer la clôture financière des projets achevés depuis plus de deux ans avec des soldes engagés, afin de retourner ces soldes.
- b) Disponibilité des mouvements de trésorerie pour le budget de 2011**

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/5](#) contient une évaluation des mouvements de trésorerie pour le budget de 2011 suite à l'examen des rentrées de revenus prévues pour la période triennale 2009-2011, du moment prévu de la rentrée des revenus attendus, des revenus additionnels émanant d'autres sources et de l'impact sur la planification des activités. Le document se termine par des observations sommaires et des recommandations.

Questions à traiter :

- 275,4 millions \$US sur les 287,7 millions \$US restant du réapprovisionnement pour 2009-2011 devraient être disponibles pour la programmation en 2011; et
- Un montant pouvant atteindre jusqu'à 54,8 millions \$US en fonds de programmation risque de ne pas être disponible avant la fin de 2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des informations sur la disponibilité des mouvements de trésorerie pour le budget de 2011 contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/5; et
- b) Accepter le budget 2011 d'un montant de 275,4 millions \$US, tout en notant que seulement 220,6 millions \$US risquent d'être disponibles en 2011.
- c) **Etat de la mise en œuvre des projets accusant un retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/6 se compose de neuf parties. La Partie I qui donne suite aux décisions 32/76 b) et 46/4, contient une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité d'application relatives à la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays ainsi qu'une analyse des données sur la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), cela par secteur. La Partie IV présente des informations sur la révision du format des programmes de pays et de leurs rapports. La Partie V traite des projets souffrant de retards de mise en œuvre et des projets sur lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés. La Partie VI résume l'état d'avancement du développement des PGEH. La Partie VII présente l'état des mesures de réglementation portant sur les HCFC adoptées en 2007 dans les systèmes d'octroi de permis. La Partie VIII résume les mesures prises par les agences principales pour obtenir du cofinancement et la Partie IX contient un rapport sur les échanges entre l'ONUDI et le Kirghizistan au sujet de l'évaluation qualitative de l'efficacité du plan d'activités de 2009.

Questions à traiter :

- Onze pays seulement ont utilisé le système en ligne pour communiquer les données du programme de pays et la proposition d'exiger l'utilisation du système en ligne à partir de la communication des données de 2011;
- Nécessité de modifier le format de rapport sur les données du programme de pays pour retirer les CFC, le tétrachlorure de carbone et les halons des rapports à compter du rapport sur les données de 2012;
- Huit pays ont signalé un fonctionnement des systèmes de permis peu satisfaisant;
- Trois pays n'ont pas ratifié l'amendement de Copenhague, une exigence pour le financement de l'élimination des HCFC; et
- Rapport de l'ONUDI sur les consultations avec le Kirghizistan.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Prendre note :
- i) Avec satisfaction, des rapports de situation relatifs aux projets ayant des retards de mise en œuvre, présentés au Secrétariat par les gouvernements de l’Australie, du Canada, de l’Italie, du Japon, de l’Espagne et par les quatre agences d’exécution, et qui font l’objet du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/6;
  - ii) Du fait que seuls 11 rapports de programmes de pays pour l’année 2009 ont été soumis via le système en ligne, qui a été lancé le 25 avril 2007;
  - iii) De l’achèvement de 11 des 26 projets classés comme ayant des retards de mise en œuvre;
  - iv) Du fait que le Secrétariat et les agences d’exécution prendraient des mesures définies conformément aux évaluations du Secrétariat (enregistrement de progrès ou de quelques progrès) et rendraient compte aux gouvernements et aux agences d’exécution, selon les besoins;
- b) Demander :
- i) Que tous les rapports de programme de pays soient présentés sur le site web à compter du rapport de programme de pays de 2011 dû le 1er mai 2012;
  - ii) Que le CFC, le tétrachlorure de carbone et les halons soient retirés du format du rapport de programme de pays tel qu’indiqué dans l’annexe III du présent document à compter du rapport sur les données de 2012 dues le 1er mai 2013;
  - iii) Au Programme d’aide à la conformité du PNUE de s’informer des raisons pour lesquelles les systèmes d’octroi de permis dans les Iles Cook, l’Ethiopie, Haïti, Kiribati, le Lesotho, la Mauritanie, la Micronésie (les Etats fédérés de) et le Sénégal ne fonctionnent pas bien et des plans des pays pour améliorer le fonctionnement de leur système d’octroi de permis;
  - iv) Des rapports périodiques supplémentaires pour les projets figurant aux annexes VII, VIII et IX du présent document;
  - v) Que des lettres d’annulation possible soient envoyées pour les projets suivants :
- | Agency | Code              | Titre du projet  |
|--------|-------------------|--|
| PNUD   | COL/PAG/48/INV/66 | Elimination du tétrachlorure de carbone en tant qu’agent de transformation dans l’élimination du trichlorure d’azote durant la production de chlore chez Prodesal S.A. |
- vi) Aux gouvernements de la France, d’Israël et du Portugal de remettre leurs rapports sur les retards dans la mise en œuvre à la 64<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Encourager les gouvernements de l’Angola, de la Guinée et du Népal à ratifier l’Amendement de Copenhague pour leur permettre d’accéder au financement pour l’élimination des HCFC aux termes de la décision 53/37;

- d) Prendre acte du rapport fourni par l'ONUDI sur les résultats de ses consultations avec le Kirghizistan sur les évaluations qualitatives de l'efficacité des plans d'activités de 2009 conformément à la décision 61/17 d).

## 6. Plans d'activités de 2011-2014

### a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/7](#) contient une analyse des plans d'activités présentés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 63<sup>e</sup> réunion. Il comprend huit sections qui traitent de l'allocation des ressources, des accords pluriannuels et des coûts usuels, des activités de destruction des SAO, des activités relatives aux HCFC, de la conséquence des ajustements selon les décisions existantes du Comité exécutif, des indicateurs d'efficacité, d'autres questions de politique et des recommandations. Pour les activités relatives aux HCFC, la section traite également du tonnage indiqué dans le plan d'activités en comparaison avec les estimations des références de base, des conséquences sur le climat des activités relatives aux HCFC, du secteur de la production, des projets de démonstration, de la préparation de projets connexes, des secteurs de l'entretien, des mousses et de la réfrigération.

#### Questions à traiter :

- Bien que les plans totalisent un montant inférieur de 4,6 millions \$US au budget restant de 287,7 millions \$US pour la période triennale, l'approbation des activités en 2011 pourrait entraîner un dépassement du budget d'environ 230,9 millions pour la période 2011-2014;
- Fenêtre pour des activités portant sur les SAO dans les pays à faible volume de consommation (PFV);
- Les plans d'activités et projets approuvés couvriraient 20 pour cent de l'estimation des références de base des pays visés à l'article 5;
- Les références pour les conséquences sur le climat du plan d'activités représentent une conséquence annuelle permanente minimale sur le climat de 78,96 millions de tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub>, incluant 24,39 millions de tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub> pour des émissions de HFC-23 évitées par l'élimination de la production de HCFC-22;
- La nécessité d'un projet mondial avec des activités d'information, de communication et d'éducation pour créer un portail du savoir sur l'élimination des HCFC et la mise en œuvre des PGEH;
- Des redressements basés sur les décisions existantes ramèneraient le déficit budgétaire de 2011-2014 à 147,7 millions \$US et la nécessité de réductions supplémentaires;
- Permettre la modification des indicateurs d'efficacité seulement avec l'application de nouvelles décisions du Comité exécutif pour ajuster les plans d'activités tels que présentés;
- Endossement du plan d'activités général et annotations des plans d'activités des agences;
- Répartition des tranches annuelles des PGEH au-delà de 2011-2014;
- Définition de la phase II des PGEH et phases II de PGEH envisageables dans les plans d'activités de 2011-2014;
- Durée du prochain plan d'activités;
- Changement d'agence d'exécution après le financement de la préparation de projet; et
- Répartition du tonnage, par agence, dans les PGEH approuvés.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Endosser le plan d'activité général du Fonds multilatéral pour 2011-2014 comme ajusté par le Secrétariat et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/7, tout en soulignant que l'endossement ne signifie pas pour autant qu'il approuve les projets définis dans ledit plan ni leurs niveaux de financement ou de tonnage, et que l'endossement est effectué avec toute modification fondée sur l'évaluation des points suivants :
  - i) Toute autre modification justifiée dans le but de réduire les niveaux du plan d'activités au budget prévu pour la période couverte par le plan d'activités de 2011-2014;
  - ii) Pour retirer le projet global concernant les activités d'information de communication et d'éducation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un portail du savoir pour l'élimination graduelle des HCFC et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH);
  - iii) Pour maintenir les activités potentielles de la phase II dans le plan d'activités pour les pays ayant déjà reçu un financement pour l'élimination graduelle de plus de 10 pour cent de leur référence de base ou point de départ;
- b) Maintenir les niveaux actuels de financement pour le renforcement des institutions à des fins de planification des activités jusqu'au moment où une décision doit être prise sur les niveaux réels;
- c) Définir une période de temps pour la destruction des SAO pour les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) conformément à la décision XXI/2 totalisant 5,633 millions \$US en 2010 et 2011, permettant la destruction de 308,8 tonnes PAO;
- d) Permettre la modification des indicateurs d'efficacité selon les données présentées dans les plans d'activités, comme présentés, uniquement si les nouvelles décisions du Comité exécutif sont appliquées dans le but d'ajuster les plans d'activités présentés;
- e) Surveiller les résultats des propositions de répartition du financement à la lumière des engagements approuvés afin de s'assurer que le financement planifié sera disponible pour respecter ces engagements;
- f) Déterminer si les PGEH de la phase II devraient commencer dès la fin des PGEH de la phase I;
- g) Evaluer si :
  - i) La préparation de projet devrait être financée pour les activités de la phase II l'année avant la complétion de la phase I;
  - ii) La valeur des PGEH de la phase II devrait être comprise dans les plans d'activités à venir en tenant compte des lignes directrices existantes relatives aux coûts des HCFC;

- iii) La durée du prochain plan d'activité devrait concerner uniquement la période triennale 2012-2014, ou plus pour accommoder les besoins de la planification du financement à venir;
  - h) Retirer les activités des PGEH du PNUD pour la Gambie du plan d'activités du PNUD à la suite de la demande du gouvernement de la Gambie;
  - i) Accepter que le financement de toute activité de préparation de projet doive être déduit du financement disponible pour un PGEH si le pays visé choisit d'assigner une autre agence d'exécution, différente de celle autorisée à l'origine pour le mener le PGEH;
  - j) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de trouver un terrain d'entente concernant la répartition du tonnage pour les PGEH suivant un accord avec les pays concernés et en rendre compte lors de la 64<sup>e</sup> Réunion.
- b) Plans d'activités des agences d'exécution**
- i) Agences bilatérales**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/8](#) contient les plans d'activités des agences bilatérales présentés à la 63<sup>e</sup> réunion. Les gouvernements de l'Australie, de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont présenté des plans d'activités pour les années 2011-2014.

Questions à traiter :

- Les activités du plan de l'Allemagne pour 2011 dépassent de 3 041 375 \$US le montant maximal des contributions de l'Allemagne pour la période triennale de 2009-2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des plans d'activités 2011-2014 de coopération bilatérale présentés par l'Australie, la République tchèque, l'Allemagne, l'Italie et le Japon tels qu'ils figurent dans le présent document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/8](#);
- b) Noter qu'en ce qui concerne la possibilité de surprogrammation existant dans le plan d'activités de l'Allemagne, si l'ensemble du financement pouvait être approuvé pendant l'année en cours, l'Allemagne s'associerait avec d'autres agences pour partager les activités, et noter de plus que tous les pays susceptibles d'être affectés par la surprogrammation avaient été informés de la possibilité que l'Allemagne n'ait pas les fonds suffisants pour présenter ses activités pour un financement en 2011.

**ii) PNUD**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/9](#) présente un récapitulatif des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2011-2014 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour la période 2011-2014, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/9; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD qui figurent au tableau 5, tel que contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/9 tout en fixant un objectif numérique de 40 pour les tranches annuelles d'accords pluriannuels approuvés, de 21 pour les différents projets approuvés, de 1,7 tonne de PAO pour l'élimination des SAO dans le cadre des différents projets, de 28 pour l'achèvement de projet et de 2 pour les activités principales achevées concernant les accords pluriannuels.

**iii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/10 présente un récapitulatif des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2011-2014 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUE et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUE pour la période 2011-2014 tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/10; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE qui figurent aux tableaux 5 et 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/10 tout en fixant un objectif de 81 pour les tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés, de 80 pour les projets individuels approuvés, de 13,3 tonnes PAO pour l'élimination des SAO des projets individuels, de 26 pour l'achèvement de projets et de 3 pour les activités principales achevées des accords pluriannuels.

**iv) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/11 présente un récapitulatif des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2011-2014 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs du plan d'efficacité de l'ONUDI et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) De prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2011-2014, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/11;
- b) D'approuver les indicateurs de performance de l'ONUDI présentés dans le Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/11, en établissant comme objectifs 43 tranches annuelles d'accords pluriannuels (APA) approuvées, 594 tonnes PAO de SAO éliminées dans le cadre de projets individuels et 19 projets achevés.

v) **La Banque mondiale**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/12 et Add.1 présentent un récapitulatif des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2011-2014 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs du plan d'efficacité de la Banque mondiale et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Activité de mobilisation de ressources supplémentaires pour élaborer une méthodologie de Mécanisme pour un développement propre (MDP); et
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour la période 2011-2014 figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/12 et Add.1; et
- b) Approuver les indicateurs de performance de la Banque mondiale tels qu'ils sont fournis au Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/12;
- c) Décider de maintenir ou d'enlever, du Plan d'activités de la Banque mondiale, l'activité de développement d'une méthodologie d'obtention de crédits carbone par évitement des émissions de HFC-23 en réduisant la consommation de HCFC-22; et
- d) Modifier les indicateurs de performance de la Banque mondiale en établissant le chiffre de 4 pour le nombre de projets individuels approuvés, cela étant tributaire de la décision du Comité de maintenir ou d'annuler l'activité de développement d'une méthodologie d'obtention de crédits carbone par évitement des émissions de HFC-23 en réduisant la consommation de HCFC-22.

## 7. Mise en œuvre du programme

### a) Surveillance et évaluation : Projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour 2011 et 2012

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/13 contient le projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour les années 2011 et 2012. Il présente une proposition pour des études d'évaluation à mener en 2011 et 2012; l'approche méthodologique générale et le budget requis pour le programme de travail de 2011.

#### Questions à traiter :

- Etudes d'évaluation proposées pour 2011 et 2012;
- Modalités de mise en œuvre et approche méthodologique; et
- Budget pour 2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) D'approuver le programme de travail proposé pour 2011 avec un budget de 153 750 \$US, indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/13;
- b) De prendre note :
  - i) Du projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour 2012;
  - ii) Et que le budget du projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour 2012 sera soumis aux fins d'approbation à la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

### b) Retard dans la proposition des tranches annuelles

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/14 traite des retards dans la présentation des tranches qui devaient être soumises à la réunion courante et indique que toutes les tranches annuelles attendues à la réunion courante ont été présentées sauf une.

#### Questions à traiter :

- Une des cinq tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues à la 63<sup>e</sup> réunion n'a pas été présentée.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Prendre note avec appréciation de l'information sur les retards dans la présentation des tranches annuelles d'accords pluriannuels proposée au Secrétariat par la Banque mondiale dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/14;
- b) Prendre note du fait que quatre des cinq tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues ont été proposées à la 63<sup>e</sup> réunion dans les délais prévus;

- c) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement de l'Inde afin de l'exhorter à signer l'accord de subvention pour la fermeture accélérée du secteur de la production de CFC aussitôt que possible afin que la deuxième tranche de l'accord puisse être proposée à la 64<sup>e</sup> réunion.
- c) **Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/15 contient des rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets pour le Brésil, la Chine, le Costa Rica et le Paraguay. Il traite aussi de la demande de transfert de projet au Mexique et de la proposition pour l'utilisation du budget résiduel au Sri Lanka.

Questions à traiter :

- Les dernières émissions de halon 1301 provenant de la production de Friponil en Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) En ce qui concerne le Brésil :
- i) Prendre note du rapport de vérification de 2009 et du rapport annuel de mise en œuvre de 2010 du plan national d'élimination de CFC au Brésil;
  - ii) Approuver le plan annuel de mise en œuvre de 2011; et
  - iii) Demander au gouvernement du Brésil, avec le concours du PNUD, en tant qu'agence principale, de continuer de soumettre des rapports annuels de mise en œuvre sur les activités engagées l'année précédente à la première réunion annuelle du Comité exécutif jusqu'à ce qu'à achèvement du plan national d'élimination des CFC.
- b) En ce qui concerne la Chine :

Programme d'élimination de la production et de la consommation de halons

- i) Demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de continuer de rendre compte au Secrétariat du Fonds sur la quantité de halon 1301 émise dans le cadre des émissions de gaz résiduels découlant de la production de friponil sans système d'incinération, dans les prochains rapports annuels d'audit technique. Imposer aux entreprises qui adoptent la technologie 1 de mettre en œuvre, si ce n'est pas encore le cas, la mesure consistant à évacuer le halon 1301 de la partie supérieure des réacteurs dotés de compresseurs afin de réduire l'émission de halon 1301;

La démonstration de la conversion de polyols à base de HCFC-141b en polyols prémélangés à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse rigide de polyuréthane à la Société Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co. Ltd.

- ii) Prendre note du rapport sur la sûreté et l'analyse de la faisabilité technique du projet visant à démontrer la conversion de polyols prémélangés à base de

HCFC-141b en polyols prémélangés à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse rigide de polyuréthane à la société Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co. Ltd., présenté par la Banque mondiale;

- iii) Autoriser le décaissement par la Banque mondiale de 635 275 \$US au profit de la Chine pour la réalisation de la phase II du projet;
- iv) Demander que la Banque mondiale présente le rapport concernant la phase I du projet, y compris les calculs de coûts de la mise en œuvre des mesures de sûreté, aux fins d'examen à la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Le plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

- v) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération en Chine, en 2010; et
  - vi) Approuver le programme de mise en œuvre pour 2011, étant étendu que l'ONUDI fournira chaque année, c'est à dire à chaque année civile, des rapports sur les activités engagées, les fonds dépensés et les reliquats de crédits budgétaires jusqu'à la clôture financière du plan d'élimination.
- c) En ce qui concerne le Costa Rica :
- i) Prendre note du rapport annuel périodique de l'année 2010 relatif à la mise en œuvre de la cinquième tranche du projet d'élimination complète du bromure de méthyle utilisé comme fumigène pour traiter les melons, les fleurs coupées, les bananes, les lits de semence et les pépinières de tabac, à l'exclusion des applications sanitaires et préalables à l'expédition au Costa Rica;
  - ii) Noter que la consommation de bromure de méthyle au Costa Rica en 2010 a été inférieure au niveau maximum de consommation indiquée dans le calendrier révisé d'élimination de bromure de méthyle dans ce pays;
  - iii) Autoriser le décaissement par le PNUD de 255 000 \$US au profit du Costa Rica au titre de la cinquième tranche du projet ;
  - iv) Demander au PNUD de présenter ces rapports périodiques annuels sur la mise en œuvre du projet, y compris des rapports financiers, jusqu'à l'achèvement du projet conformément à la décision 59/36.
- d) En ce qui concerne le Mexique :
- i) Approuver le transfert d'un montant de 500 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 37 500 \$US pour l'ONUDI pour la mise en œuvre de la deuxième tranche de l'élimination du bromure de méthyle dans les produits de base au Mexique;
  - ii) Approuver le transfert par le gouvernement du Canada à l'ONUDI d'un montant de 417 522 \$US, à l'exclusion des frais d'appui d'agence, associé aux

programmes de travail de 2012 et 2013 pour l'élimination du bromure de méthyle dans les produits de base au Mexique; et

- iii) Approuver les conditions révisées convenues pour l'élimination du bromure de méthyle au Mexique, telles que jointes à l'annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/15.
- e) En ce qui concerne le Paraguay :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) concernant les substances du Groupe I visées à l'annexe A pour la période de mise en œuvre couvrant 2010; et
  - ii) Demander au Paraguay d'utiliser le reliquat de fonds affecté aux deuxième, troisième et quatrième tranches du PGEF pour achever le reste des activités permettant de maintenir une consommation zéro de CFC et de soutenir d'autres activités afin de faciliter l'élimination des HCFC au Paraguay.
- f) En ce qui concerne le Sri Lanka :
- i) Prendre note du rapport émanant du gouvernement du Japon sur la proposition d'utilisation du reliquat du fonds au titre du plan d'action national sur la conformité (NCAP) du Sri Lanka;
  - ii) Approuver la demande du gouvernement du Sri Lanka de poursuivre la mise en œuvre des activités d'élimination approuvées au titre du NCAP afin de maintenir la consommation de CFC au niveau zéro et d'appuyer d'autres activités visant à faciliter l'élimination des HCFC au Sri Lanka;
  - iii) Présenter au Comité exécutif un rapport final sur la mise en œuvre des activités au titre du NCAP, avant sa 66<sup>e</sup> réunion, au plus tard.

## 8. Propositions de projets

### a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/16](#) contient quatre sections : une analyse du nombre de projets proposés à la 63<sup>e</sup> réunion par les agences bilatérales et d'exécution; les questions d'orientation soulevées pendant l'examen des projets; les projets et les activités proposés pour approbation générale et les projets d'investissements soumis pour examen individuel.

#### Questions à traiter :

- Ecart entre les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et les données déclarées dans le PGEH;
- Demandes de financement supplémentaire pour l'élimination des HCFC en dehors des PGEH approuvés;
- Financement de la conversion des entreprises admissibles qui ont actuellement des niveaux de consommation de HCFC très faibles;
- Applicabilité des seuils de ratio coût-efficacité pour les PFV.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

*Projets et activités soumis pour approbation globale*

- a) Approuver les projets et les activités soumis pour approbation globale, aux niveaux de financement indiqués à l'annexe [ ] au rapport final, avec les conditions ou dispositions incluses dans les documents correspondants d'évaluation des projets et les conditions jointes aux projets par le Comité exécutif; et
- b) Que, pour les projets liés au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale inclut l'approbation des observations qui seront communiquées aux gouvernements récipiendaires et qui figurent à l'annexe [ ] au rapport final.

*Ecart entre les données communiquées en vertu de l'article 7 et les données figurant dans les PGEH*

Le Comité exécutif est invité à déterminer s'il convient de calculer les points de départ des réductions globales de la consommation de HCFC dans les PGEH sur la base des données de consommation les plus récentes communiquées en vertu de l'article 7

*Demandes de financement supplémentaires pour l'élimination des HCFC non incluses dans les PGEH approuvés*

Le Comité exécutif pourrait envisager d'inviter les pays visés à l'article 5 ayant signalé une consommation de HCFC uniquement dans le secteur de l'entretien en réfrigération et des entreprises de mousses dépendant exclusivement des importations de systèmes de polyols prémélangés à base de HCFC-141b, à soumettre, sur une base exceptionnelle et au cas par cas, une demande de financement pour la reconversion des entreprises en question durant la mise en œuvre de la phase I de leur PGEH, dans les conditions ci-après :

- a) Le pays visé ne dispose d'aucune entreprise de formulation, et il ne demande le financement de la reconversion d'aucune de ces entreprises de mousses, qui est cependant décrit en détail dans la soumission de la phase I du PGEH;
- b) Le PGEH inclut toutes les entreprises de mousses, ainsi que la quantité annuelle de HCFC-141b contenue dans les systèmes importés de polyols prémélangés pour les trois années antérieures à la soumission de la phase I du PGEH;
- c) L'admissibilité des entreprises de mousses sera déterminée au moment de la soumission du projet, et le niveau de financement sera fondé sur la quantité de HCFC-141b contenue dans les systèmes importés de polyols prémélangés, définie en b) ci-dessus;
- d) La proposition de projet permettra d'éliminer entièrement la consommation de HCFC-141b dans les systèmes importés de polyols prémélangés, et inclura l'engagement du pays à mettre en place, d'ici la reconversion de la dernière usine de fabrication de mousse à une technologie non fondée sur des HCFC, des règlements ou des politiques visant l'interdiction de l'importation et/ou de l'utilisation de systèmes de polyols prémélangés à base de HCFC-141b, conformément à la décision 61/47.

*Financement de la conversion d'entreprises admissibles dont la consommation actuelle de HCFC est nulle ou négligeable*

Le Comité exécutif est invité à déterminer s'il convient de considérer comme admissibles au financement des entreprises qui n'ont pas signalé de consommation de HCFC pour les deux années qui précèdent la soumission d'une demande de financement, en procédant au cas par cas, sous réserve qu'il soit clairement démontré qu'un retour immédiat à la production de mousses risquerait de mettre le pays en situation de non-conformité aux objectifs de contrôle futurs du Protocole de Montréal.

*Applicabilité des seuils de coût-efficacité de l'élimination des HCFC dans les pays PFV*

Le Comité exécutif est invité à examiner la question de la reconversion de l'entreprise de fabrication à la lumière des observations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/16 et les décisions prises par le Comité lui-même et les Parties au Protocole de Montréal mentionnées dans le même document.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/17 fournit un aperçu général des demandes des agences bilatérales, en précisant si ces demandes sont admissibles aux fins d'approbation par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2011. Sur les seize projets présentés à la 63<sup>e</sup> réunion, trois sont pleinement traités dans ce document (l'un d'entre eux est recommandé pour approbation globale et a été examiné au point 8 a) de l'ordre du jour tandis que les autres sont traités dans les propositions de projet des pays respectifs.

Questions à traiter :

- Projets non requis pour la conformité; et
- Activité de mobilisation des ressources.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Evaluer s'il doit approuver le financement du projet de coopération régionale des douanes afin de prévenir le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone dans la région Europe et Asie centrale durant un an seulement, pour un montant de 80 500 \$US plus des coûts d'appui de 10 465 \$US pour la République tchèque, sans porter atteinte à l'approbation future de financement pour le reste de l'année proposée pour le projet;
- b) Evaluer si une étude des mécanismes et des stratégies visant à prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 devrait, à la lumière des observations ci-dessus, être financée à titre d'activités de mobilisation des ressources; et
- c) Demander au trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 63<sup>e</sup> réunion comme suit :
  - i) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Australie pour 2011;

- ii) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour 2011;
- iii) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2011;
- iv) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009 – 2011;
- v) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2011; et
- vi) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2011.

**c) Programmes de travail**

**i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2011**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/18 contient trois activités présentées par le PNUD dont deux demandes de prorogation pour des projets de renforcement des institutions et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Les demandes de prorogation pour des projets de renforcement des institutions ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. L'autre est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Activité de mobilisation de ressources.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner si la préparation de projet pour quatre projets dans le secteur manufacturier de la réfrigération et de la climatisation qui étudient des interventions techniques destinées à améliorer l'efficacité énergétique, des mesures réglementaires et politiques nationales pour assurer la pérennité de telles interventions en vue de maximiser l'incidence de l'élimination des HCFC sur le climat, devrait être financée comme activités de mobilisation de ressources.

**ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2011**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/19 contient neuf activités présentées par le PNUE dont huit demandes pour des projets de renforcement des institutions et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Sept activités ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. Deux activités sont recommandées pour examen individuel et décrites dans ce programme de travail.

Questions à traiter :

- Non-ratification des amendements au Protocole de Montréal; et
- Activité de mobilisation de ressources.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) D'approuver ou non la demande de financement du projet de renforcement des institutions en faveur de l'Angola; et,
- b) Examiner la question relative au financement au titre de la mobilisation des ressources, de la préparation de l'étude sur les options de financement, de l'organisation d'ateliers régionaux sur le cofinancement, et/ou de la mise en place à titre expérimental d'un ou de plusieurs cofinancements en faveur d'un ou de plusieurs pays à faible volume de consommation de SAO, doté(s) d'un PGEF approuvé.

### **iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2011**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/20 contient sept activités présentées par l'ONUDI dont six demandes pour la préparation de projet et une demande d'assistance technique. Les six demandes de préparation de projet ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. La demande d'assistance technique est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Activité de mobilisation de ressources

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter déterminer si le développement du projet en vue d'un cofinancement possible des activités sur les HCFC et la diffusion des résultats de ces projets devraient être financés en tant qu'activités de mobilisation des ressources.

### **iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2011**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/21 contient deux activités présentées pour financement par la Banque mondiale dont une demande de préparation de projet et une demande d'assistance technique. La demande de préparation de projet a été recommandée pour approbation globale et examinée au point 8 a) de l'ordre du jour. La demande pour un projet d'assistance technique pour la mobilisation de ressources est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Activité de mobilisation de ressources

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner si l'augmentation des futures contributions, la monétisation des futurs crédits de carbone et l'élaboration de scénarios de financement pour cinq pays contributeurs, devraient être financées dans le cadre de la mobilisation de ressources.

### **d) Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/16 contient une liste de projets présentés pour examen individuel (voir tableaux 2 à 6). Tous les autres projets d'investissement, à la fois en cours et pour

des activités nouvelles, ont été recommandés pour approbation globale et examinés au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chacun des projets contenus dans les tableaux suivants devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions de projet et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays concerné, mentionné dans le tableau.

**Tableau 2. Projets d'élimination de HCFC non liés aux investissements, soumis aux fins d'examen individuel**

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
<b>Plans d'élimination de CFC</b>				
Erythrée	Plan de gestion de l'élimination en phase terminale (deuxième tranche)	PNUE ONUDI	63/29	Absence de progrès dans la mise en œuvre
Iraq	Plan national d'élimination (deuxième tranche)	PNUE ONUDI	63/36	Soumission du rapport de vérification
<b>Projets pilotes d'élimination de SAO</b>				
Ghana	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des rebuts contenant des SAO	PNUD	63/31	Les problèmes techniques ou de coût ont été réglés de façon satisfaisante
Mexique	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des rebuts contenant des SAO	ONUDI	63/42	Les problèmes techniques ou de coût ont été réglés de façon satisfaisante

**Tableau 3. Projets uniques d'élimination de HCFC, soumis aux fins d'examen individuel**

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
<b>Secteur des aérosols</b>				
Mexique	Élimination des HCFC-22 et HCFC-141b dans la fabrication d'aérosols à Silimex au Mexique	ONUDI	63/42	Les problèmes techniques ou de coût ont été réglés de façon satisfaisante

**Tableau 4. PGEH de pays PFV, soumis aux fins d'examen individuel**

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
<b>PGEH ne comprenant aucune question non résolue</b>				
Bénin	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE ONUDI	63/23	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Congo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE ONUDI	63/27	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Géorgie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD	63/30	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Guyana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD PNUE	63/32	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Honduras	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE ONUDI	63/33	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Kirghizistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD PNUE	63/37	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Libéria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Allemagne	63/39	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Mali	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD PNUE	63/40	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Monténégro	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	63/44	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante

<b>Pays</b>	<b>Projet</b>	<b>Agence</b>	<b>ExCom</b>	<b>Problème</b>
Pays insulaires du Pacifique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour les PIP dans le cadre d'une démarche régionale (phase I, première tranche)	PNUE	63/46	Démarche régionale couvrant 12 pays visés à l'article 5
Paraguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE PNUD	63/48	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
République de Moldova	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD	63/49	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Sao Tomé-et-Principe	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUE	63/50	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Timor-Leste	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUE PNUD	63/53	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
<b>PGEH visant une élimination accélérée des HCFC avant les dates prévues dans le Protocole de Montréal</b>				
Bhoutan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	PNUD PNUE	63/24	Élimination accélérée des HCFC
Maurice	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Allemagne	63/41	Élimination accélérée des HCFC
Namibie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Allemagne	63/45	Élimination accélérée des HCFC
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Allemagne	63/47	Élimination accélérée des HCFC
Seychelles	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Allemagne	63/51	Élimination accélérée des HCFC
<b>PGEH comportant d'autres problèmes de politique</b>				
République démocratique populaire lao	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	France PNUE	63/38	Calcul de la valeur de référence. Financement supplémentaire à demander pour des entreprises de mousses utilisant des systèmes importés
Mongolie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE Japon	63/43	Financement pour des entreprises à faibles niveaux de consommation
Swaziland	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE PNUD	63/52	Applicabilité du seuil de coût-efficacité

**Tableau 5. PGEH de pays autres que les pays PFV, soumis aux fins d'examen individuel**

<b>Pays</b>	<b>Projet</b>	<b>Agence</b>	<b>ExCom</b>	<b>Problème</b>
<b>PGEH ne comprenant aucune question non résolue</b>				
Afghanistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Allemagne PNUE	63/22	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Chili	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE PNUD	63/25	Élimination uniquement dans le secteur de l'entretien
République démocratique du Congo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE PNUD	63/28	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Australie PNUD ONUDI Banque mondiale	63/34	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
République islamique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Allemagne PNUD	63/35	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
d'Iran		PNUE ONUDI		
République bolivarienne du Venezuela	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE ONUDI	63/54	Problèmes techniques et de coût encore à l'examen
Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Banque mondiale	63/55	Problèmes techniques et de coût encore à l'examen

**Tableau 6. Activités d'élimination de HCFC en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/26)**

Activité d'élimination	Agence
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine : Résumé de la stratégie primordiale	PNUD
Plan sectoriel d'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses (phase I)	Banque mondiale
Plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées (XPS) (phase I) Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de mousse XPS Feininger (Nanjing) Energy Saving Technology Co. Ltd., pour remplacer la technologie à base de HCFC-22/HCFC-142b par la technologie à base de CO <sub>2</sub> avec le formiate de méthyle comme coagent de gonflage. Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de mousse XPS Xinzhaio Plastic Entreprises Co. Ltd. à Shanghai, pour remplacer le HCFC-22 par du butane comme agent de gonflage.	Allemagne/ONUDI PNUD ONUDI/Japon
Plan sectoriel d'élimination des HCFC dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (phase I)	PNUD
Plan de gestion de l'élimination du HCFC-22 dans le secteur de la fabrication de climatiseurs de pièce	ONUDI
Projet de démonstration de la gestion et de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération	PNUE/Japon
Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de fabrication de matériels médicaux Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd, pour remplacer la technologie de nettoyage à base de HCFC-141b par la technologie à base d'isoparaffine et de siloxane (KC-6).	PNUD/Japon

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter considérer s'il convient d'approuver chacun des projets mentionnés dans la liste du tableau ci dessus sur la base de discussions ayant eu lieu sous le point 8 a) de l'ordre du jour et de l'information fournie dans le document de proposition de projet correspondant comprenant les observations du Secrétariat, dans tout document supplémentaire, mis en circulation conformément à décision 41/80, et de toute autre information que le Secrétariat ou l'agence d'exécution/agence bilatérale pourrait présenter lors de la réunion.

## 9. Programmes de pays

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/56 contient un programme de pays présenté au nom du gouvernement du Timor-Leste.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le programme de pays du Timor-Leste tout en mentionnant que cette approbation ne signifie pas l'approbation des projets dans le cadre de ce programme, ni

de leur niveau de financement. L'approbation du programme de pays du Timor-Leste devrait être accordée sans préjudice du fonctionnement du mécanisme de traitement de la non-conformité éventuelle du Protocole de Montréal.

- b) Demander au gouvernement du Timor-Leste de présenter chaque année au Comité exécutif des informations sur l'avancement du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para. 135) en utilisant le format approuvé de présentation en ligne. Le rapport initial couvrant la période allant du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2011 doit être soumis au Secrétariat du Fonds le 1er mai 2012 au plus tard.

**10. Rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 59/7)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/57](#) fournit de l'information au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'une base de données pour les rapports annuels sur les accords pluriannuels, appelés tableaux des accords pluriannuels.

Questions à traiter:

- La nécessité de mettre à jour les entrées dans la base de données des accords pluriannuels après les approbations des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Soit saisi du rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels (AP) pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- b) Demande que soient entrepris les travaux énoncés dans le rapport;
- c) Prenne note du fait que la responsabilité de la base de données AP incombera à nouveau à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation;
- d) Prie les agences d'actualiser rapidement les entrées dans la base de données AP après l'approbation du PGEH, afin d'intégrer l'activité approuvée et planifiée se rapportant au PGEH et les plans annuels concernés, jusqu'à l'année, inclusivement, de la prochaine soumission de tranche;
- e) Prie l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, d'aviser le Comité exécutif si les différentes agences ont satisfait la demande du Comité exécutif exprimée au point d) ci-dessus.

**11. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décisions 59/45 et 62/62)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/58](#) est présenté par le Secrétariat conformément à la décision 62/62. Il contient une description des résultats de l'application de l'Indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (MCII) à un sous-groupe de propositions de projets, à partir de la 60<sup>e</sup> réunion, selon la décision 59/45. L'annexe I du document contient les observations/contributions des membres du Comité exécutif à la discussion en ligne et les réponses correspondantes du Secrétariat, l'annexe II inclut la description technique connexe

faisant référence aux secteurs de la réfrigération, de la climatisation, des mousses, des solvants, des agents de transformation et de l'entretien dans la réfrigération; et l'annexe III illustre un modèle largement automatisé pour le calcul du MCII dans le secteur de la réfrigération.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral;
- b) Charger le Secrétariat de mener à terme le développement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral des différents secteurs, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/56;
- c) Charger le Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès accomplis et de l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets proposés avant la 64<sup>e</sup> réunion;
- d) Charger le Secrétariat d'appliquer l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets et sous-projets pertinents proposés afin que les conséquences sur le climat des choix technologiques présentés dans les propositions puissent être mesurées;
- e) Charger le Secrétariat de présenter un indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral entièrement développé à la 65<sup>e</sup> réunion, au plus tard, afin qu'il puisse être déterminé s'il peut être utilisé en tant qu'outil entièrement intégré pour la préparation et l'évaluation des projets proposés et de calculer les conséquences sur le climat des projets sur la consommation de HCFC du Fonds multilatéral.

## **12. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/59 sera émis pendant la 63<sup>e</sup> réunion et il fournira un rapport sur la réunion du Sous-groupe du secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion du Comité. Le document rendra compte de l'examen d'un ordre du jour provisoire par le Sous-groupe, d'un rapport de situation sur l'audit technique du secteur de production des HCFC en Chine et des travaux réalisés jusqu'à présent sur des éléments résiduels d'une décision finale relative au secteur de production des HCFC (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/SGP/1-3).

## **13. Questions diverses**

Les questions substantielles dont l'inscription à l'ordre du jour a été acceptée au point 2 a) seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

## **14. Adoption du rapport**

Un projet de rapport de la 63<sup>e</sup> réunion sera soumis au Comité pour examen et adoption.

## **15. Clôture de la réunion**

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 8 avril 2011.